

CHAMBRES
D'AGRICULTURE

CHAMBRE DEPARTEMENTALE D'AGRICULTURE DU LOT
430 Avenue Jean Jaurès
CS 60199
46004 CAHORS CEDEX 9

ORIGINAL

Pièce : 1 / 1
Exercice : 2025
Date : 18-12-2025
Page : 1 / 1

Tél : 05 65 23 22 21
Fax :

N° Siret : 18460002100010
N° TVA Intracommunautaire : FR 12184600021



22447469/73236/0079/c6 1/1
G.1332995151038966226

GAEC LE TILLEUL DE PARAMELLE
90 ALLEE DU TILLEUL DE PARAMELLE
46210 SAINT CIRGUES

Référence à rappeler : 2025 / TR2505577
Objet : Abonnement MesParcelles campagne 2026

Prestataire : BALZERGUE COLINE

DESIGNATION	Quantité	Prix Unitaire	Montant H.T.	TVA
156122 mesparcelles formule Initiale	1	329,000	329,00	20,00

Virement le 28/12/25



Régime de TVA : Débits

Taux de TVA en %	20,00			Devise : EUR
Montant HT	329,00			329,00
Base de TVA	329,00			329,00
Montant TVA	65,80			65,80
Total TTC	394,80			394,80
Net à payer	394,80			394,80

Paiement par virement sur le compte TP de la CDA LOT ou par chèque à l'ordre de l'agent comptable de la CDA LOT

IBAN : FR7610071460000000100007019 - BIC : TRPUFRP1 - RIB : 10071 46000 00001000070 19

Pour valoir titre exécutoire conformément aux dispositions de l'article 192 du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012. Facture payable selon échéance. Pas d'escompte pour paiement anticipé.

Tout paiement à une date ultérieure à l'échéance entraînera l'application des pénalités de retard calculées à un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur augmenté du montant de l'indemnité pour frais de recouvrement conformément à l'article 121-II de la loi n° 2012-387 du 22/03/2012. Cette indemnité est fixée à 40 € par le décret n° 2012-1115 du 02/10/2012 à laquelle il convient d'ajouter les intérêts de retard.

----- Coupon à retourner -----



Etablissement : D46S01 CDA LOT
0915706 GAEC LE TILLEUL DE PARAMELLE
Date échéance : 18-01-2026

Référence à rappeler : 2025 / TR2505577
CHQR Paiement par chèque à l'échéance
Montant Net en EUR : 394,80